

Mensualité appartement 4 pièces de 241 000 € TTC, lot B12 de 77,8 m² habitables + balcon 9,2 m², hors stationnement, situé au 1er étage de la résidence RECTO VERSO, à Brignais.

4 pièces, lot B12, au prix de 241.000€ (4 personnes) :

Votre appartement 4 pièces en zone B1 pour 938 € par mois sur 25 ans sans apport* !!

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un quatre pièces neuf en zone B1 au prix de 241 000 €, le financement incluant tous les frais (garantie, notaire), avec 96 400 € de prêt à taux zero sur 22 ans dont 10 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 153 300 € sur 25 ans à 1,85%. Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec 2 enfants et un revenu fiscal de référence n-2 de 42 990€.

complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions (conditions à voir avec un conseiller vousfinancer en agence)

Taux effectif global : 1,85% (hors assurance emprunteur et garantie obligatoires) - Soit 300 mensualités de 938 € - Coût total du crédit 34 316€ - Selon le barème en vigueur en octobre 2018 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur.

Vousfinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / LMZ FINANCE, agence franchisée indépendante, membre du réseau Vousfinancer au capital de 5000 € - Immatriculée au RCS de LYON sous le n° 520 724 527 Adresse 41, avenue Lacassagne 69003 LYON. – tel 09 82 43 44 69– Siège social : 41, avenue Lacassagne 69003 LYON Courtier en opérations de banque et courtier et/ou mandataire d'assurances, immatriculé au registre de l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 12064612 Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com